

## AVIS AU PUBLIC

COMMUNE de JOUY-AUX-ARCHES

Enquête Publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

Par arrêté n°8 du 23 janvier 2018

Le Maire de JOUY-AUX-ARCHES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur le projet de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU).

A cet effet, M. Marc ALLENO a été désigné comme Commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Strasbourg.

L'enquête se déroulera en mairie du 12 février au 14 mars 2018 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Commissaire enquêteur recevra en mairie les 12 février, 28 février et 14 mars 2018, de 14 heures à 17 heures.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier sera consultable en mairie ainsi que sur le site internet <https://www.registredemat.fr/jouyauxarches-modificationplu>.

En outre, pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de modification n°1 du PLU pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur, par courrier à l'adresse suivante : Mairie de Jouy-aux-Arches, 5 impasse de la Mairie, 57130 JOUY-AUX-ARCHES ; et par voie électronique à l'adresse suivante : [jouyauxarches-modificationplu@registredemat.fr](mailto:jouyauxarches-modificationplu@registredemat.fr).

Le Maire.